

Le point sur l'influenza aviaire

Voilà déjà un bon moment que la grippe aviaire est un sujet crucial dans l'actualité. On en entend parler partout dans les médias, que ce soit sur Internet, à la radio ou à la télé, si bien qu'il est difficile de dissocier les faits des croyances erronées. Je vous propose donc, dans cet article, une mise au point à ce sujet qui vous permettra de clarifier la situation, plus précisément celle qui prévaut au Canada.

Si la grippe aviaire préoccupe aujourd'hui le monde entier, elle est connue des éleveurs depuis des décennies. Provoquée par le virus contagieux de l'influenza de type «A», elle touche principalement plusieurs espèces d'oiseaux d'abattage (poulets, dindons, cailles, pintades, etc), des oiseaux de compagnie et aussi ceux d'élevage. Cependant, la virose peut infecter d'autres animaux.

Les virus se classent en deux catégories : faiblement pathogène et hautement pathogène, selon la gravité de la maladie qu'ils causent chez les poulets. La plupart des souches des virus s'avèrent faiblement pathogènes, alors les oiseaux infectés ne présentent habituellement que peu ou pas de signes cliniques. Seules les souches hautement pathogène présentent des signes cliniques graves d'infection ou peuvent même causer la mort chez les espèces. Les signes vont d'une infection bénigne sans symptômes à une épizootie grave qui tue jusqu'à 100 % des oiseaux infectés. Parmi tous les sous-types d'influenza, seuls les sous-types H5 et H7 ont déjà démontré leur potentiel hautement pathogène chez des espèces aviaires. Les virus sont nommés en fonction des protéines présentes à la surface, soit l'hémagglutinine (H) et la neuramidase (N).

Le danger relatif d'un virus est déterminé en examinant trois caractéristiques : le type H et N, la pathogénicité (faible ou haute) et la souche (caractéristiques génétiques) qui sont souvent reliées à l'origine géographique (ex. : asiatique, européenne). De nombreux oiseaux sauvages sont porteurs du virus sans devenir malades à cause d'une résistance naturelle, mais ce dernier peut être transmis aux volailles à la suite de contact direct ou de manière indirecte avec de la litière ou du fumier infecté. La maladie est sérieuse chez la volaille domestique, et c'est pour cette raison que toutes les mesures possibles sont prises quant à cette maladie.

Par contre, il ne faut pas la confondre avec la pandémie dont parlent les médias. La forme H5N1 qui a tué plus de 80 personnes en Asie et en Turquie au cours des 18 derniers mois demeure une maladie d'oiseaux. Cette transmission aux humains s'est produite dans le cas où une personne a été en contact étroit avec des oiseaux infectés ou des environnements fortement contaminés. Les experts scientifiques et professionnels de la santé craignent effectivement que la maladie puisse muter et prendre la forme de la grippe humaine et cela pourrait mener à une pandémie semblable à la grippe espagnole de 1918.

L'ACIA, en collaboration avec d'autres ministères, a instauré des mesures de protection afin de limiter l'introduction et la propagation dans notre pays. Ces mesures reposent sur : la surveillance (par l'implantation de nombreux programmes), la biosécurité (qui consiste à maintenir de bonnes pratiques d'hygiène et à limiter l'exposition des volailles à des sources externes de contamination) et le contrôle des

importations (en imposant des règles strictes par l'inspection aux points d'entrée du pays). L'approche de l'ACIA en matière de mesures d'urgence a été élaborée et mise à l'épreuve suite à de fausses alertes durant les derniers mois ce qui a permis de raffiner les plans et de parfaire l'expertise.

Enfin, toutes les ressources et l'expertise disponibles ont été utilisées et continuent de l'être pour mettre au point des plans, politiques et programmes contribuant à prévenir l'introduction de l'influenza aviaire au Canada et à contenir et éradiquer les éclosions émergentes. Le fondement des préparatifs d'urgence du gouvernement fédéral repose sur les informations et connaissances scientifiques internationales les plus récentes et disponibles. Il prendra toutes les mesures pour protéger les consommateurs, les producteurs de poulet et l'agriculture canadienne.

Soyez rassurés et faites bien cuire votre poulet!

Mélissa Chénard, t.dt., t.n.

Sources :

www.inspection.gc.ca

www.chicken.ca